

écrit en 1976 un livre intitulé *La révolution industrielle du Moyen Âge*.

Sans le développement du capitalisme, ces découvertes technologiques n'auraient été que des nouveautés inutiles. Elles auraient rarement été mises entre les mains d'êtres humains ordinaires par le biais d'échanges rapides et faciles. Elles n'auraient pas été étudiées et rapidement copiées et améliorées par des concurrents enthousiastes. Tout cela a été rendu possible grâce à la liberté d'entreprendre, aux marchés et à la concurrence – et cela, à son tour, a été rendu possible par l'Église catholique.

L'Église possédait près d'un tiers de toutes les terres d'Europe. Pour administrer ces vastes possessions, elle a mis en place un système de droit canonique à l'échelle du continent qui liait les multiples juridictions de l'empire, de la nation, de la baronnie, de l'évêché, de l'ordre religieux, de la ville à charte, de la guilde, de la confrérie, des marchands, des entrepreneurs, des négociants, et ainsi de suite. Il fournissait également des bureaucraties administratives locales et régionales composées d'arbitres, de juristes, de négociateurs et de juges, ainsi qu'une langue internationale, le « latin du droit canon ».

Même le nouvel accent mis sur le célibat des clercs a joué un rôle capitaliste important. La séparation nette entre la fonction et la personne dans l'Église a rompu le lien traditionnel entre la famille et la propriété qui avait été encouragé par le féodalisme et ses mariages soigneusement préparés. Elle a également fourni à l'Europe une main-d'œuvre extraordinairement motivée, alphabétisée, spécialisée et mobile.

Les cisterciens, qui ont renoncé aux méthodes aristocratiques et sédentaires des bénédictins et, par conséquent, se sont éloignés du féodalisme, sont devenus célèbres en tant qu'entrepreneurs. Ils maîtrisaient la comptabilité analytique rationnelle, réinvestissaient tous les bénéfices dans de nouvelles entreprises et déplaçaient les capitaux d'un endroit à l'autre, en réduisant les pertes si nécessaire et en recherchant de nouvelles opportunités lorsque c'était possible. Ils ont dominé la production de fer dans le centre de la France et la production de laine (pour l'exportation) en Angleterre. Ils étaient

joyeux et énergiques. « Ils avaient, écrit Collins, l'éthique protestante sans le protestantisme ».

Peu nombreux, les cisterciens avaient besoin de dispositifs permettant d'économiser la main-d'œuvre. Ils ont été un formidable stimulant pour le développement technologique. Leurs monastères « étaient les unités les plus efficaces économiquement qui aient jamais existé en Europe, et peut-être dans le monde, avant cette époque », écrit Gimpel.

Ainsi, l'église du haut Moyen Âge a fourni les conditions nécessaires à l'émergence du fameux « ordre spontané » du marché de F. A. Hayek. Pour fonctionner, le capitalisme a besoin de règles qui permettent une activité économique prévisible. En vertu de ces règles, si la France a besoin de laine, la prospérité peut revenir au berger anglais qui commence par augmenter son troupeau, systématise ses tondeuses et ses peigneurs et améliore l'efficacité de ses expéditions.

Dans son encyclique *Centesimus Annus* de 1991, le pape **Jean-Paul II** souligne que la principale cause de la richesse des nations est la connaissance, la science, le savoir-faire, la découverte – dans le jargon d'aujourd'hui, le « capital humain ». L'alphabétisation et l'étude étaient les principaux moteurs de ces monastères médiévaux ; le capital humain, moral et intellectuel, était leur principal avantage économique.

Le pape fait également l'éloge de l'entreprise moderne, qui a développé en son sein un modèle permettant de relier les dons de l'individu aux tâches communes de l'entreprise. Cet idéal, nous le devons également aux ordres religieux du haut Moyen Âge, non seulement les bénédictins et les cisterciens, mais aussi les dominicains et les franciscains du début du XIII^e siècle.

Le nouveau code de droit canonique de l'époque a pris soin d'inscrire comme principe juridique que ces communautés, comme les chapitres cathédraux et les monastères avant eux, pouvaient agir en tant qu'individus légaux. Comme le souligne Collins, le pape **Innocent IV** s'est ainsi vu attribuer le sobriquet de « père de l'apprentissage moderne des corporations ». En défendant les droits

des nouvelles communautés franciscaines et dominicaines contre le clergé séculier et les professeurs laïcs de l'université de Paris, **Thomas d'Aquin** a écrit l'une des premières défenses du rôle des associations libres dans la « société civile » et du droit inhérent des personnes à former des sociétés.

Le rôle de l'Église catholique a contribué à lancer un millénaire de progrès économique impressionnant. En l'an 1000, le monde comptait à peine deux cents millions d'habitants, dont la plupart vivaient dans une pauvreté désespérée, sous diverses tyrannies, soumis aux ravages incontrôlés de la maladie et à de nombreux désordres civiques. Le développement économique a permis à plus de six milliards de personnes de survivre, à un niveau bien plus élevé qu'il y a mille ans, et avec une durée de vie moyenne presque trois fois plus longue.

Aucune autre partie du monde, en dehors de l'Europe (et de ses descendants d'outre-mer), n'a réalisé des performances économiques aussi puissantes et aussi soutenues, n'a élevé autant de pauvres dans la classe moyenne, n'a inspiré autant d'inventions, de découvertes et d'améliorations pour faciliter la vie quotidienne, et n'a entraîné une diminution aussi importante des fléaux, des maladies et des affections séculaires.

L'historien économique David Landes, qui se décrit lui-même comme un non-croyant, souligne que les principaux facteurs de cette grande réussite économique de la civilisation occidentale sont principalement d'ordre religieux :

- la joie de la découverte qui découle du fait que chaque individu est une *imago Dei* appelée à être créatrice
- la valeur religieuse attachée au travail manuel dur et bon
- la séparation théologique entre le Créateur et la créature, de sorte que la nature est subordonnée à l'Homme et non entourée de tabous
- le sens juif et chrétien du temps linéaire, et non cyclique, et donc du progrès
- le respect du marché

Alors que le monde entre dans le troisième millénaire, nous pouvons espérer qu'après avoir perdu son sang froid pendant plusieurs générations, l'Église retrouve son ancienne confiance dans l'ordre économique. Peu de choses aideraient davantage à sortir tous les pauvres du monde de la pauvreté. L'Église pourrait montrer la voie en proposant une vision religieuse et morale digne d'un monde global, dans lequel tous vivraient sous un État de droit universellement reconnu, et où les dons de chaque individu seraient nourris pour le bien de tous.

Je crois que c'est ce que le pape a à l'esprit lorsqu'il parle d'une « civilisation de l'amour ». Le capitalisme doit être imprégné de cet humble don d'amour appelé *caritas*, décrit par **Dante** comme « l'Amour qui anime le Soleil et toutes les étoiles ». C'est l'amour qui unit les familles, les associations et les nations. La tendance actuelle de beaucoup à fonder l'esprit du capitalisme sur le pur matérialisme est une voie certaine vers le déclin économique. L'honnêteté, la confiance, le travail d'équipe et le respect de la loi sont des dons de l'esprit. Ils ne s'achètent pas.

Article original paru dans Acton Institute (Contrepoints)

.....

*1. Ecoute la voix du Seigneur,
prête l'oreille de ton cœur.
Qui que tu sois, ton Dieu t'appelle,
qui que tu sois, il est ton Père !*

***À Toi qui aimes la vie,
O toi qui veux le bonheur,
réponds en fidèle ouvrier
de sa très douce volonté,
réponds en fidèle ouvrier
de Évangile et de sa paix.***

2. *Écoute la voix du Seigneur,
Prête l'oreille de ton cœur.
Tu entendras que Dieu fait grâce,
Tu entendras l'Esprit d'audace ! R*

3. *Écoute la voix du Seigneur,
Prête l'oreille de ton cœur.
Tu entendras grandir l'Église,
Tu entendras sa paix promise ! R*

***Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison !
Christe eleison, Christe eleison, Christe eleison !
Kyrie eleison, Kyrie eleison, Kyrie eleison !***

***Gloire à Dieu au plus haut des cieux !/
Et paix sur la terre aux hommes qu'il aime !//
Nous te louons nous te bénissons, nous t'adorons !/
Nous te glorifions, nous te rendons grâce pour ton
immense gloire !//
Seigneur Dieu, Roi du ciel, Dieu le Père tout-puissant !/
Seigneur, Fils unique, Jésus Christ !//
Seigneur Dieu, Agneau de Dieu, le Fils du Père !/
Toi qui enlèves les péchés du monde, prends pitié de
nous !//
Toi qui enlèves les péchés du monde, reçois notre prière !/
Toi qui es assis à la droite du Père, prends pitié de nous !//
Car toi seul es saint !/ Toi seul es Seigneur !//
Toi seul es le Très-Haut : Jésus Christ, avec le Saint-
Esprit !/
Dans la gloire de Dieu le Père, amen !***

***Ps 129 R/ Près du Seigneur, est l'amour ;
près de lui, abonde le rachat !***

*Des profondeurs je crie vers toi, Seigneur,
Seigneur, écoute mon appel !
Que ton oreille se fasse attentive
au cri de ma prière !*

*Si tu retiens les fautes, Seigneur,
Seigneur, qui subsistera ?
Mais près de toi se trouve le pardon
pour que l'homme te craigne.*

*J'espère le Seigneur de toute mon âme ;
je l'espère, et j'attends sa parole.
Mon âme attend le Seigneur
plus qu'un veilleur ne guette l'aurore.*

*Oui, près du Seigneur, est l'amour ;
près de lui, abonde le rachat.
C'est lui qui rachètera Israël
de toutes ses fautes.*

Alléluia !

Mc 3, 20-35

***PU : Accueille au creux de tes mains
la prière de tes enfants !***

Sanctus, Sanctus, Sanctus ! Deus Sabaoth (bis)

Pleni sunt caeli et terra Gloria tua

Hosanna in excelsis deo ! Hosanna in excelsis ! (bis)

Bénédictus qui venit in nomine Domini.

Hosanna in excelsis deo ! Hosanna in excelsis! (Bis)

Anamnèse : Proclamons le mystère de la foi ! (Irlandais)

Gloire à Toi qui étais mort,

Gloire à Toi Jésus,

Gloire à Toi qui es vivant,

Gloire à Toi, Gloire à Toi ressuscité,

Viens revivre en nous

aujourd'hui et jusqu'au jour dernier !

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, miserere nobis (bis)

Agnus Dei, qui tollis peccata mundi, dona nobis pacem.

Communion :

**R/ Laissez-vous consumer
Par le feu de l'amour de mon cœur
Depuis l'aube des temps
Je veux habiter au creux de vos vies !**

1. *Je suis venu allumer un feu sur terre,
Comme je voudrais qu'il soit déjà allumé !
Laissez-vous brûler par ma Charité !*
2. *Voyez mon Cœur qui a tant aimé les hommes,
Et qui en retour n'a reçu que du mépris.
Laissez-vous aimer par mon cœur brûlant !*
3. *Prenez mon Corps et buvez à ce calice.
Depuis si longtemps, j'ai désiré ce moment...
Laissez-moi venir demeurer en vous !*
4. *N'écoutez pas votre cœur qui vous condamne,
Mon amour pour vous est plus grand que vos péchés.
Laissez mon Esprit purifier vos vies !*
5. *Ma Croix dressée est un signe pour le monde.
Voici l'étendard, il conduit vers le salut.
Laissez-vous guider vers la sainteté !*
6. *Je suis venu pour vous donner la Victoire,
J'ai vaincu la mort. Ayez foi, ne craignez pas,
Exultez de joie pour l'éternité !*

Envoi : Je vous salue Marie...

Accueil paroissial mercredis 9h-11h30, 111 rue N. Blanc, Faverges, 0450445209 quêtes pour la paroisse.

Samedi 8 juin, 18h Seythenex : Pierre et Pierrette Tissot-Rosset ; Denise, Julien, Jean-Paul Blampey ; Bernard Blampey ; Laure Martin ; Jean-Luc Blampey ; L. Toinette ; Luc Veyrat de Lachenal ; Jean-Luc et Roger Gaillard et leurs grands-parents ; Yvette Donzel

Dimanche 9 juin, 10h Doussard : Bernard Blampey ; Marie Noelle Bahler Contin ; Gilbert Blanc Garin, son fils Guy et sa petite fille Charlyne ; **Luigina Manganoni** ; Andrée Olivier ; Renée Ruellan ; Françoise Le Floch ; **Maria Bellin** ; Jean Strapazzon et sa famille ; Brigitte Maldinier-Riche ; P. Michel Malassigné ; Nicole Cantin ; Jean Souchard ; Alexia ; Marie-Joséphine Vialle ; Juliette Sibiude ; Jean ; Emelyne.

(v) Marie ; Françoise ; Jean-Marie ; Natalia.

Mercredi 12 juin, 9h Faverges : P. Jean Orliaguet.

Jeudi 13 juin, 10h messe à la chapelle de Thermesay, Marzens

Vendredi 14 juin : 10h Faverges + adoration : P. Loïc Corlay

Conseil économique, vendredi 14 juin 18h30 Faverges

Calendrier des prochaines messes dans les villages

JUIN 2024 :

- samedi 8 SEYTHENEX
- samedi 15 VIUZ
- samedi 22 MARLENS
- samedi 29 GIEZ

A vos agendas ! **« Rendez-vous des 25-45 ans »**

Rv le **dimanche 16 juin** à la Maison du diocèse Annecy pour échanger, partager et prier avant l'été : **9h-12h** enseignement et temps de prière avec Mgr Le Saux + **12h-14h** repas à partager + **15h30** ateliers + **15h30 Messe** ; inscription site du diocèse

Ordination diaconale : Mgr Le Saux, évêque d'Annecy, ordonnera diacre permanent Yannick Angeloz le dimanche 30 juin à 15h en l'église Sainte-Geneviève-des-Bressis (1 avenue de Prélevet, Cran-Gevrier 74960 Annecy).

Fin de vie : « cette loi est un piège ! »

*Depuis le 27 mai, le projet de loi relatif à l'accompagnement des malades et de la fin de la vie est examiné en première lecture à l'Assemblée nationale. Décryptage de ce texte largement avec le docteur **Jean-Marie Gomas**, l'un des fondateurs du mouvement des soins palliatifs en France, gériatre, ancien responsable d'une unité douleurs chroniques et soins palliatifs à l'hôpital Sainte-Périne.*

P.N.-D. : Vous avez été auditionné par la commission spéciale de préparation de la loi sur la fin de vie le 30 avril dernier. Quel est votre regard sur le projet de loi voté par cette même commission, le 17 mai dernier ?

Jean-Marie Gomas – Personne, parmi les soignants et les responsables qui travaillent sur ce sujet depuis des années, n'osait imaginer que les députés iraient aussi loin dans la méconnaissance, le mépris des soignants et, pour tout dire, l'incompétence notoire dans la vision de l'éthique du soin et de la relation de soin. Le projet de loi actuel n'est pas seulement l'un des plus permissifs du monde... il est aussi totalement mensonger !

P. N.-D. – C'est-à-dire ?

J.-M. G. – Premier mensonge, on appelle « aide à mourir » des actes qui sont de l'euthanasie et du suicide assisté. Quelqu'un qui ne connaît pas les enjeux de la relation de soin, c'est à dire l'immense majorité de la population, ne se rend pas compte que ce mot « aide » est un piège ; qui refuserait d'être aidé ? Voilà la première victoire des pro-euthanasie : nous forcer à utiliser cette expression d'aide à mourir qui veut tout et rien dire. « Aider à vivre », c'est de la médecine. « Aider à bien mourir », c'est de la médecine aussi, c'est ce qu'on fait en soins palliatifs en « prenant soin » jusqu'au bout de la personne en fin de vie. Mais parler d'« aide à mourir » pour

refuser de dire « euthanasie » ou « suicide assisté », ce n'est pas de la médecine, c'est un choix de société, c'est tromper les citoyens.

Un autre mensonge, c'est l'article 1 de cette loi qui redéfinit – alors que cela n'a jamais été demandé par les soignants – les soins palliatifs en soins d'accompagnement. En fait, ce glissement sémantique a une fonction très précise ; cela permet au médecin de proposer la mort programmée dès la première consultation, au moment du diagnostic.

P. N.-D. – Comme au Canada ?

J.-M. G. – Exactement, comme au Canada, où, dans la même journée, le patient apprend qu'il est atteint d'une maladie grave, incurable, et peut demander – alors qu'il est sous le choc du diagnostic – l'euthanasie sans même commencer le moindre traitement. En France, nous prenons le même chemin, en débaptisant le plan personnalisé de soins – qui existe depuis dix ans et qui est la règle des bonnes pratiques, notamment en gériatrie – en plan personnalisé d'accompagnement durant lequel, comme par hasard, le médecin a pour mission d'annoncer au malade ce qui peut être fait pour lui, y compris la mort programmée. On n'est pas stupide, on a bien compris la manœuvre... D'ailleurs, l'article continue en évoquant la création de maisons d'accompagnement, ce qui est un autre piège !

P. N.-D. – Que craignez-vous avec ces maisons d'accompagnement ?

J.-M. G. – Les maisons d'accompagnement sont des sous-Ehpad encore moins médicalisées, où – la ministre l'a confirmé – on pourra y administrer la mort programmée. Ce sont donc des maisons d'euthanasie ou de suicide assisté. Cela tombe bien, quand on sait que, par ailleurs, il n'y a plus de budget pour les soins palliatifs ou les Ehpad, plus de médecins ni de

soignants, avec des postes vacants partout... Il y a là un aspect d'économie qui reste étrangement passé sous silence ! Cet article 1 est un piège, un piège diabolique. Mais le texte tout entier repose sur la confusion et la manipulation, en profitant du fait que peu d'électeurs sont informés sur la fin de vie.

P. N.-D. – De quelle confusion parlez-vous ?

J.-M. G. – Ce texte entretient une confusion permanente – et volontaire – entre euthanasie et suicide assisté. Il faut rappeler ici que l'euthanasie, par définition, nécessite l'intervention d'un tiers : une personne vous enlève la vie en administrant une première piqûre pour vous mettre dans le coma et une seconde pour arrêter le cœur. En cinq minutes, vous êtes mort ; on est loin de l'image d'une mort douce... Dans le suicide assisté, ce n'est pas un tiers qui procède à l'acte ; c'est vous qui, jusqu'au bout, avez la liberté, le choix de vous décider à un moment ou à un autre d'absorber un médicament ou de déclencher une perfusion. Or, on touche là un autre point épouvantable du projet de loi, à savoir l'article 11 : « Le professionnel de santé doit rester à une distance suffisante pour pouvoir intervenir en cas de difficulté. » Autrement dit, si le malade n'arrive pas à se suicider tout seul, il faut l'achever ; on bascule de nouveau dans l'acte euthanasique, avec intervention d'un tiers...

P. N.-D. – Lorsque vous dites que ce texte est l'un des plus permissifs du monde, sur quels aspects concrets vous fondez-vous ?

J.-M. G. – Le projet de loi n'a pris en compte aucune mise en garde du corps médical. Tous les éventuels garde-fous – qui auraient plus ou moins encadré la loi – ont sauté. Prenons les « conditions d'accès », décrites dans l'article 6. Le critère d'engagement du pronostic vital – qui posait déjà problème avec l'introduction du « moyen terme » qui ne veut rien dire en

médecine, tant l'évolution de la maladie est différente d'une personne à l'autre – est supprimé et remplacé par celui d'une « affection grave et incurable en phase avancée ou terminale ». On élargit les critères de manière tellement floue que n'importe qui pourra demander à être euthanasié ; on n'est plus dans une loi d'exception mais bien dans une loi incitative. Dans tous les autres pays, on observe une dérive dans les demandes d'euthanasie, avec des critères qui ne sont jamais respectés (à tel point que le médecin responsable de la commission d'évaluation de l'euthanasie du Québec a dû envoyer un mail à tous les médecins québécois durant l'été 2023 pour leur rappeler la loi, en précisant que « la vieillesse ne peut pas être à elle seule un argument pour autoriser l'euthanasie ».) Avec le projet actuel français, on laisse déjà le champ libre à n'importe quelle demande. Le seul critère de restriction est celui des mineurs... mais une partie de l'Assemblée nationale le déplore ; cela nous donne le projet d'après-demain...

P. N.-D. – D'après vous, quels sont les autres verrous essentiels qui ont sauté ?

J.-M. G. – Je voudrais particulièrement m'attarder sur trois points très graves : l'absence de la collégialité véritable au profit de la toute-puissance médicale, les délais et la possibilité que le tiers soit un proche. Toute ma vie, je me suis battu pour plus de collégialité dans la prise de décision médicale. Avec le projet actuel, la demande d'euthanasie ou de suicide assisté peut être validée par une simple demande formulée auprès d'un médecin, sans besoin de trace écrite, ni de réunion en présentiel ou de contre-examen par un autre médecin, donc sans contrôle en amont... ni après ! Le texte ne prévoit aucun mécanisme de transmission des dossiers comportant des irrégularités et les contrôles – *a posteriori*, donc une fois les personnes décédées – ne pourront se faire que sur une base déclarative... La porte est grande ouverte à toutes formes de dérives !

P. N.-D. – Et concernant les délais ?

J.-M. G. – Quand vous êtes malade, il vous faut du temps pour vous adapter, trouver du sens à votre vie, intégrer votre maladie, retrouver votre référentiel, rebâtir ce qui a du sens pour vous... Vous avez besoin d'aide et d'écoute. Avec le plan d'accompagnement, vous pouvez être euthanasié en quinze jours. Mais ce n'est pas tout ! Cette loi est une triple incitation au suicide : d'abord en proposant l'euthanasie ou le suicide assisté dès le diagnostic, en profitant d'un moment de grande vulnérabilité ; ensuite, en imposant la présence d'un professionnel de santé avec qui il faut prendre rendez-vous, ce qui fige tragiquement le passage à l'acte ; enfin, en reprogrammant automatiquement un rendez-vous si finalement vous ne vous êtes pas présenté. Quelle pression ose-t-on mettre sur le malade ? Où est sa liberté ? Un rendez-vous fixé, c'est incitatif, c'est beaucoup plus difficile de renoncer. Alors qu'en Oregon (États-Unis), on sait que 30 % de ceux qui se sont procurés la pilule mortelle y renoncent une fois rentrés chez eux, ce qui montre bien l'ambivalence et la complexité des malades face à la souffrance et à la mort.

P. N.-D. – Et concernant la possibilité que le tiers soit un proche ?

J.-M. G. – Aucun autre pays au monde n'a osé émettre l'idée qu'un proche pourrait être la main qui administre la mort... On touche là à une certaine perversion, ou à une grande méconnaissance de ce qu'est une famille – avec ses dissensions et ses relations complexes –, et des conséquences psychologiques et transgénérationnelles d'un tel acte. Cela montre bien la disparition totale d'ossature morale et de toute notion d'éthique.

P. N.-D. – Et sur le délit d'entrave ?

J.-M. G. – Cet article 18 est une catastrophe. Il est rédigé de manière telle que, si vous déployez vos efforts pour convaincre un malade que sa vie a du prix, du sens, et que vous lui proposez des alternatives pour la douleur, vous pouvez être attaqué pour entrave par des associations pro-euthanasie... ou par la famille du malade qui voudrait s'en débarrasser ! C'est insensé.

P. N.-D. – **Cette outrance vous rassure-t-elle sur le fait que le texte actuel va trop loin pour être adopté ?**

J.-M. G. – C'est plutôt là le dernier piège de cette entreprise politique. Tout le monde va être vent debout sur ce projet de loi en faisant sauter les articles ajoutés, et ainsi revenir au texte initial qui paraîtra finalement modéré. Or, le texte initial est déjà une horreur. Le collectif soignant – qui regroupe 800 000 personnes et vingt et une sociétés savantes médicales infirmières – s'est déjà élevé contre ce texte qui détruit la relation de soin, ment sur les mots en proposant l'euthanasie et le suicide assisté derrière « l'aide à mourir », met la pression sur les professionnels de santé en imposant leur présence, permet au tiers d'être en position d'achever un proche... et entraînera, à moyen terme, la disparition programmée des soins palliatifs qui s'effondrent dans tous les pays où l'euthanasie a été légalisée.

P. N.-D. – **Que répondez-vous à l'argument de la liberté de choisir sa mort ?**

J.-M. G. – J'entends bien l'aspiration de notre société à vivre sans risque, sans souffrance, dans l'obsession de la maîtrise et de l'autonomie. Mais je regarde les pays qui ont légalisé l'euthanasie, qui sont autant d'exemples à ne pas suivre. Les preuves sont formelles : derrière l'illusion de liberté, combien d'abus de faiblesse ? J'étais enseignant universitaire d'éthique à Bruxelles (Belgique) en 2002, au moment du passage de la

loi. En 2003 et 2004, j'ai vu des infirmières en larmes raconter qu'elles avaient euthanasié des personnes âgées qui n'avaient rien demandé. Qui peut croire que ce projet n'organise pas la mort programmée des personnes âgées, faibles, vulnérables, dépressives et, bientôt, handicapées ?

Propos recueillis par Charlotte Reynaud

« Fin de vie : peut-on choisir sa mort ? » Dr Jean-Marie Gomas, Dr Pascale Favre, Artège, 2022, 256 p., 17,90 €.

« Nous ne pouvons pas parler de la famille sans parler de l'importance que les personnes âgées ont parmi nous. Nous n'avons jamais été aussi nombreux dans l'histoire de l'humanité, et nous ne savons pas comment bien gérer cette nouvelle étape de la vie. Il y a de nombreuses propositions d'assistance pour vivre la vieillesse mais peu de projets d'existence.

En tant que personnes âgées, nous sommes particulièrement sensibles à l'attention à l'autre, à la réflexion et à l'affection. Nous sommes, ou pouvons devenir, des maîtres de tendresse. Et à quel point !

Dans ce monde habitué à la guerre, nous avons besoin d'une véritable révolution de la tendresse. À cet égard, nous avons une grande responsabilité envers les nouvelles générations.

Souvenons-nous que les grands-parents et les personnes âgées sont le pain qui nourrit nos vies et la sagesse cachée d'un peuple. Et c'est parce qu'il convient de les fêter, que j'ai instauré une journée qui leur est consacrée (28 juillet 2024).

Prions pour les personnes âgées, afin qu'elles se transforment en maîtres de tendresse et que leur expérience et leur sagesse aident les plus jeunes à regarder l'avenir avec espérance et responsabilité. »

Pape François